Page 01_Mise en page 1 28/10/2022 19:13 Page 1



Sahara occidental

LE MANDAT DE LA MINURSO PROROGÉ

Page 3

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7428 - SAMEDI 29 OCTOBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

SPÉCULATION ILLICITE

La main lourde de l'Etat

Page 5

SOMMET DE LA LIGUE ARABE D'ALGER

LES CHOSES SÉRIEUSES COMMENCENT

La question palestinien est l'un des points les plus importants de la feuille de route qui sera débattue lors des travaux de la Réunion des ministres arabes des Affaires étrangères (MAE) qui débutera aujourd'hui à Alger, en prévision du Conseil de la Ligue arabe au niveau du sommet, prévu les 1er et 2 novembre.

Pages 2 et 3



Ph. : S/Adel/LJI

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Vers un excédent des recettes fiscales

Page 16

CYCLE PRIMAIRE

L'examen alternatif à la 5e dès cette année

Page 4

POUTINE :

«La Russie n'est pas comme un ennemi de l'Occident»

Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 28/10/2022 18:50 Page 1

SOMMET DE LA LIGUE ARABE

La sécurité alimentaire, «une priorité»

La préservation de la sécurité alimentaire des pays arabes et la mise en place de la Grande Zone arabe de libre-échange (GZALE) étaient au centre des débats, hier à Alger, lors de l'ouverture de la réunion du Conseil économique et social (CESA) de la Ligue arabe au niveau ministériel, préparatoire au 31e Sommet arabe, qui se déroulera en Algérie. Les participants à cette réunion, qui semblent déterminés à œuvrer pour une nation arabe soudée, développée et plus forte, ont adopté 24 articles portant sur le volet économique.



Ph. : S/Adel/LJI

Pour l'Algérie, la création d'une zone arabe de libre échange demeure une nécessité, qui passe impérativement par la levée de toutes les entraves aux échanges commerciaux interarabes. C'est ce qu'a affirmé le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, qui a notamment plaidé pour la «mise en place de l'Union douanière arabe et la création du marché arabe commun qui contribueront à la réalisation de l'intégration escomptée».

M. Rezig a également plaidé, dans son discours d'ouverture, pour la poursuite de la réforme, du développement et de l'activation des organes, mécanismes et chartes régissant le Conseil économique et social ainsi que l'établissement de priorités dans les programmes d'action, afin de permettre à ce conseil d'accomplir ses missions dans la transparence et de répondre aux aspirations des citoyens arabes.

Le ministre a, en outre, indiqué que «l'Algérie tend à développer la coopération arabe conjointe dans les domaines économique et social en vue d'approfondir les liens entre nos pays, à travers notamment la réalisation de l'intégration escomptée au service des intérêts suprêmes de notre nation arabe».

L'Algérie œuvrera, selon M. Rezig, à apporter le soutien et l'appui nécessaires à l'action arabe commune pour le bien-être et la prospérité des peuples, à travers la Ligue arabe, tout en insistant sur la nécessité d'approfondir l'intégration économique arabe et d'échanger les expertises et les expériences fructueuses, en fixant des priorités et en mettant l'accent sur les domaines de l'action commune à même d'impacter positivement et rapidement les peuples arabes.

La question des investissements dans les Etats arabes et les opportunités de coopération durable offertes dans ce domaine, outre la problématique de l'économie informelle dans les Etats arabes, le e-paiement, l'utilisation rationnelle de la mécanisation, le développement des techniques de gestion des terres ainsi que l'amélioration des pâturages dans les Etats arabes, ont également été abordés.

POUR UN BLOC ÉCONOMIQUE

Pour l'Algérie, les Etats membres doivent respecter les décisions du Conseil économique et social, permettant de créer un bloc économique arabe qui préserve les intérêts des peuples arabes et favorise la relance de leurs économies respectives.

Le Sommet d'Alger se veut également exceptionnel par rapport, notamment, à la conjoncture actuelle marquée par de profondes mutations politiques et économiques aussi bien au niveau régional que mondial. Confronter cette situation doit se faire dans le cadre d'un bloc uni, cohérent et solidaire, d'autant qu'avec l'accélération des événements sur la scène internationale, la région arabe suscite l'intérêt de la communauté internationale, et ce au vu de son impact sur la conjoncture économique.

Par ailleurs, la relance économique et sociale après la pandémie de la Covid-19 dans les pays arabes, l'établissement de l'Union douanière arabe, la vision arabe sur l'économie numérique, les défis de la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ont notamment été débattus lors de cette réunion. Il a également été question de la création du Centre arabe d'études sur l'autonomisation économique et sociale dans l'Etat de Palestine.

DÉVELOPPER L'UNION DOUANIÈRE ARABE

Des avancées significatives ont également été enregistrées dans le dossier de l'Union douanière arabe. De «sérieuses» propositions ont été émises pour le développement de cette Union et sa promotion au niveau des aspirations des pays arabes. L'instauration de cet appareil nécessite la mise en place de mécanismes susceptibles de renforcer les échanges commerciaux interarabes et réactiver le rôle de l'UDA.

Il convient de rappeler que le volume des échanges commerciaux interarabes ne dépassait pas les 10 %.

RÉFORME DE LA LIGUE ARABE : LES PROPOSITIONS ALGÉRIENNES

Il convient de souligner que l'Algérie présentera, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères mais aussi lors du sommet, un dossier complet sur la réforme de la Ligue arabe, permettant de relancer l'organisation et de s'acquitter de façon optimale de ses missions.

L'initiative algérienne, soutenue par les autres pays arabes et le secrétariat général de la Ligue arabe, vise l'amélioration des performances de cette organisation et explore les meilleurs moyens pour promouvoir l'action arabe commune dans les différents domaines.

Mohamed Mecelti

Des ministres des Affaires étrangères des pays arabes à Alger

LES MINISTRES des Affaires étrangères des pays arabes arrivent en Algérie en prévision du Sommet arabe, prévu pour les 1er et 2 du mois de novembre prochain. Hier, alors que des réunions précédant le sommet étaient tenues au Centre international des conférences (CIC), le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, recevait les premiers arrivés. Et c'est le ministre des Affaires étrangères du Koweït, Cheikh Salam Abdallah Al Djaber Al Sabah, qui a été le premier arrivé, comme annoncé par l'émir du Koweït lorsqu'il a reçu l'invitation du président de la République, transmise par le ministre de l'Energie le 12 septembre dernier. «Les hautes autorités de l'Etat du Koweït ont tenu leur promesse d'être les premiers arrivés en Algérie», a déclaré M. Lamamra, en attendant l'arrivée du président de la délégation de l'Etat du Koweït pour assister au Sommet arabe. Le chef de la diplomatie algérienne a aussi accueilli le ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, Othmane El-Djerendi au CIC. «Nous avons échangé nos visions sur le prochain Sommet arabe et la Tunisie sera heureuse de passer le flambeau au président Abdelmadjid Tebboune. Nous sommes pleinement convaincus que l'Algérie assumera cette tâche avec compétence. D'autant plus que le pays a prouvé, dans des rendez-vous importants, sa compétence dans la gestion de plusieurs affaires, notamment les affaires arabes et la défense des intérêts arabes», a-t-il déclaré, notant que «nous sommes dans une phase importante au niveau des relations internationales et l'Algérie est consciente du défi». Pour rappel, le dernier Sommet arabe a été abrité par la Tunisie. La ministre des Affaires étrangères libyenne est aussi arrivée en Algérie. Reçue par le ministre des Affaires étrangères, elle a tenu à exprimer sa «joie d'être parmi ses frères en Algérie», affirmant que «le Sommet arabe qui se tient en Algérie dispose de tous les éléments de réussite».

Lilia Aït Akli

Page 03_Mise en page 1 28/10/2022 18:58 Page 1

RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUJOURD'HUI

LA CAUSE PALESTINIENNE AU CŒUR DU SOMMET D'ALGER

La question palestinien est l'un des points les plus importants de la feuille de route qui sera débattue lors des travaux de la Réunion des ministres arabes des Affaires étrangères (MAE) qui débutera aujourd'hui à Alger, en prévision du Conseil de la Ligue arabe au niveau du sommet, prévu les 1er et 2 novembre.



Ph. : S/Adel/LJI

Les ministres des Affaires étrangères arabes examineront aujourd'hui, entre autres, les moyens de soutenir le peuple palestinien et sa direction nationale pour arracher son droit légitime à l'établissement de son Etat indépendant.

Plusieurs autres dossiers «lourds» seront également débattus, dont le dossier libyen et syrien. En vue de cette réunion, le ministre des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a reçu hier dans l'après-midi ses homologues tunisien, libyen, palestinien et kuwetien.

Au début des travaux de la Réunion des ministres arabes des Affaires étrangères, l'Algérie prendra la présidence tournante du Sommet arabe de la Tunisie, présidente de la 30è session. Lamamra, prendra ainsi la présidence de la 31e session du Sommet arabe, succédant au ministre tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Othman Jerandi.

La première journée de la réunion sera consacrée à l'adoption du projet d'ordre du jour du sommet et à l'examen des projets de décisions.

Une séance consultative est prévue le deuxième jour et les travaux seront ponctués par une activité culturelle.

Avant-hier, après la réunion du Conseil économique et social arabe (CESA) et de celle des délégués permanents et des hauts responsables, préparatoires à la réunion des ministres des Affaires étrangères en prévision du Sommet arabe, l'ambassadeur d'Algérie en Egypte et son délégué permanent auprès à la Ligue arabe, Abdelhamid Chebira, a rappelé «la place centrale de la cause palestinienne lors du Sommet d'Alger», soulignant que ce dossier est parmi les plus importants à l'ordre du jour de ce sommet, qui examinera les moyens de soutenir le peuple palestinien et sa direction nationale pour arracher son droit légitime à l'établissement de son Etat indépendant.

M. Chebira avait également abordé le dossier libyen à l'ordre du jour qu'il a qualifié d'»extrêmement important» et prioritaire dans les débats entre les pays arabes.

«L'Algérie a une vision claire pour une sortie de crise dans ce pays, une position maintes fois exprimée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a affirmé que l'Algérie se tient à équidistance de toutes les parties pour aider les Libyens à sortir de la situation actuelle», a soutenu M. Chebira.

Sur le dossier de la Syrie, le délégué algérien a rappelé qu'elle (la Syrie) avait quitté la Ligue arabe en 2011 pour des raisons bien connues.

Des consultations ont été engagées avant le Sommet avec l'ensemble des pays arabes pour le retour de la Syrie, mais ce pays «a décidé de ne pas participer pour éviter, d'après son chef de la diplomatie, d'éventuels différends entre les pays arabes».

Sur la question de la réforme de la Ligue arabe, «la délégation algérienne présentera tant au niveau de la réunion des ministres des Affaires étrangères qu'au niveau du Sommet, un dossier complet sur la réforme de la Ligue, permettant de relancer l'organisation qui doit lui permettre de s'acquitter de façon optimale de ses missions, l'objectif étant d'améliorer les performances de cette organisation, et d'explorer les meilleurs moyens de promouvoir l'action arabe commune dans les différents domaines».

La réunion des hauts responsables du Conseil économique et social a évoqué, sur la base d'un rapport présenté par l'Egypte, «les développements inhérents au dossier du Barrage de la Renaissance et les tensions qu'il suscite», entre autres dossiers ayant suscité une divergence de vues. Cependant, un consensus a été dégagé quant à l'importance de les examiner au plus haut niveau, et il a été décidé de les soumettre à la réunion des MAE pour examen avant leur soumission au Sommet. A noter que la réunion des délégués permanents a achevé jeudi soir l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Sommet dont les résultats seront soumis au Conseil des ministres des Affaires étrangères prévu samedi et dimanche.

Sur le plan socio-économique, la réunion des hauts responsables du CESA a fait état d'une avancée significative dans le dossier de l'Union douanière arabe (UDA), étant un point du dossier économique qui sera présenté vendredi à la réunion ministérielle pour adoption avant de le soumettre aux travaux du Sommet.

Plusieurs autres dossiers sont au menu du volet économique, dont la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE) à laquelle l'Algérie a adhéré officiellement en 2009, la sécurité alimentaire, un sujet «prioritaire» dans la coopération arabe commune, en particulier par rapport au contexte international actuel, l'industrie, le développement de l'investissement, ainsi que les partenariats entre les pays arabes.

Mohamed Mecelti

SAHARA OCCIDENTAL

Le mandat de la Minurso prorogé

COMME prévu, la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental va encore exercer un mandat d'une année dans le territoire sahraoui occupé. C'est le Conseil de sécurité de l'ONU qui a décidé, jeudi dernier, la prorogation de ce mandat jusqu'au 31 octobre 2023. La résolution 2654 (2022) a été adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions, celles de la Russie et du Kenya, selon un communiqué publié sur le site des Nations unies.

Ces deux pays ont estimé que le projet de texte, dont les Etats-Unis sont le porte-plume, est déséquilibré et ont proposé plusieurs révisions. La résolution souligne qu'il convient de parvenir à une «solution politique réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable» concernant la question du Sahara occidental occupé par le Maroc. Le Conseil de sécurité a également appelé à la reprise des négociations sous les auspices du secrétaire général de l'ONU, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir «à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental».

Le représentant de la Russie a expliqué que la résolution ne reflète pas la situation sur le terrain et «ne va sans doute pas contribuer aux efforts» de l'envoyé personnel du secrétaire général, Staffan de Mistura, apportant son soutien aux efforts de ce dernier pour amorcer des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario. Il a aussi prôné un règlement du conflit reposant sur des solutions mutuellement acceptables, avec à la clé un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

De plus, certains observateurs avaient souhaité que le Conseil de sécurité réponde positivement aux demandes du Polisario, des ONG internationales et des pays soutenant la cause sahraouie sur l'élargissement des prérogatives de la Minurso aux questions des droits de l'homme. Ces demandes ont été motivées après la multiplication des violations et de la répression des forces de sécurité du Makhzen contre les civils et les militants sahraouis.

La réunion de jeudi s'inscrit dans le cadre des quatre sessions du Conseil de sécurité sur le conflit au Sahara occidental de ce mois d'octobre. Trois séances de travail avaient été déjà organisées les 3, 10 et 17 octobre sur la question sahraouie, dont celle relative à la situation dans les territoires occupés durant laquelle Staffan de Mistura a présenté son rapport sur la situation et abordé le sujet du mandat de la Minurso, qui prendra fin le 31 octobre prochain

Mohamed K.

Page 04_Mise en page 1 28/10/2022 18:27 Page 1

CYCLE PRIMAIRE

L'EXAMEN ALTERNATIF À LA CINQUIÈME DÈS CETTE ANNÉE

L'examen d'évaluation des acquis des élèves du cycle primaire sera adopté à partir de l'année scolaire en cours, a annoncé le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, soulignant qu'il ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne de passage en première année du cycle moyen.



Ce système, qui entrera en vigueur dès l'année scolaire en cours (2022/2023), intervient dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement issu du programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, notamment dans son volet relatif à la révision des examens nationaux.

S'exprimant lors d'une conférence consacrée à la mise au point du référentiel national d'évaluation des acquis des élèves du cycle primaire et à l'évaluation de la mise en œuvre des opérations liées à la rentrée scolaire 2022/2023, M. Belabed a précisé que l'examen d'évaluation des acquis des élèves du cycle primaire «vise à mesurer le niveau d'apprentissage et d'acquisition des connaissances figurant au programme et à cerner les lacunes de chaque élève pour y remédier».

Cet examen, qui entre dans le cadre de la nouvelle approche, «ne sera pas pris en compte dans le calcul de la moyenne de passage en première année du cycle moyen», a assuré le ministre, expliquant que cette nouvelle version, plus efficiente sur le plan pédagogique, permettra une meilleure évaluation d'étape des acquis des élèves.

Le premier responsable du secteur de l'éducation a rappelé que cet examen d'évaluation des acquis remplacera l'examen de fin de cycle primaire, abandonné depuis l'année scolaire 2021/2022 suite à une étude en profondeur qui a montré son inutilité sur le plan pédagogique, sans parler du stress qu'il provoque aux élèves concernés.

Evoquant la rentrée scolaire en cours, M. Belabed s'est félicité du bon déroulement des opérations de distribution de la prime de scolarité et de la vente du livre scolaire, mais aussi de la concrétisation de la décision du président de la République portant introduction de la langue anglaise à partir de la 3e année primaire.

Concernant le problème de la surcharge des classes, le ministre a affirmé que tous les établissements concernés avaient été recensés et que le «dossier a été réglé avec le concours d'autres secteurs et sous la supervision des walis». S'agissant de la restauration scolaire dans les écoles primaires, le ministre a assuré que son taux de couverture avoisinait les 95 %. Quant à la révision du statut des travailleurs de l'Education nationale, le premier responsable du secteur a indiqué que «le texte a été finalisé à la fin août dernier», rappelant l'organisation de «rencontres avec les syndicats pour rapprocher les vues avant le dépôt du dossier au niveau de la commission gouvernementale». «Les délais ont été allongés en réponse à une demande formulée par 16 syndicats», a-t-il indiqué, annonçant une rencontre prochaine pour apporter la touche finale au texte.

Lynda Louifi

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ISLAMIQUES

Coup d'envoi de la session 2022/2023

C'EST à partir de l'Institut national de formation spécialisée en sciences islamiques Si Abderrrahamane-Ilouli d'Illoula-Oumalou que le ministre des Affaires religieuses et des Wafks,Youcef Belmahdi, a donné, jeudi dernier, le coup d'envoi de la session 2022/2023 de l'enseignement des sciences islamiques.

A cette occasion, le ministre, après avoir longtemps mis l'accent sur l'attachement de la wilaya de Tizi Ouzou aux grandes valeurs véhiculés par l'Islam, a souligné «l'orientation résolue de l'Etat axée sur la formation». «La nouvelle politique de l'Algérie, déclinée dans le programme du gouvernement, s'oriente davantage vers la formation dans le domaine des affaires religieuses ainsi que dans différents domaines des sciences», a relevé Youcef Belmahdi.

Le ministre a indiqué aussi, à l'issue de son discours, que 1 661 étudiants seront formés lors de cette session 2022-2023 à travers les 14 instituts existants au niveau du territoire national dont celui inauguré récemment à Aïn Madhi, dans la wilaya de Laghouat, destiné à accueillir des étudiants étrangers, notamment ceux originaires des pays africains.

Youcef Belmahdi a indiqué que ce nouvel institut accueillerait 400 étudiants étrangers venus de 17 pays pour suivre une formation théologique.

Revenant sur le rôle et la place de l'imam et de la mosquée dans la société, le ministre a fait un rappel de l'histoire, où il a mis en exergue «sa farouche résistance face aux assauts colonialistes visant le déracinement de l'Algérien». «Hier, comme aujourd'hui, a poursuivi Youcef Belmahdi dans un arabe académique, la mosquée comme l'imam demeurent un rempart contre toutes sortes de tentative de dénaturation et de dévoiement de la pensée religieuse modérée qui a toujours prévalu au sein de notre société».

Youcef Belmahdi a aussi mis à profit sa présence à Illoula-Oumalou pour annoncer l'ouverture prochaine de l'Institut national algérien au Niger. «L'ouverture de cet institut s'inscrit, a-t-il souligné, dans le cadre de «la nouvelle orientation de la politique de l'Algérie qui s'oriente davantage vers la formation dans le domaine des affaires religieuses comme dans l'ensemble des domaines».

Après avoir terminé sa mission à Illoula-Oumalou, le ministre et l'important cortège l'accompagnant ont pris la direction du village Bouhinoun, dans la commune de Tizi Ouzou, où il a procédé à l'inauguration de la nouvelle mosquée. Les travaux de celle-ci ont commencé au mois d'avril 2017. L'ensemble de l'infrastructure est composé d'une salle de prière et d'un R +1+2 ainsi que d'un logement pour l'imam. La salle de prière est d'une superficie de 128,98 m2. Avec son minaret, la mosquée est un véritable chef-d'œuvre architectural.

A noter que c'est au moment où le muezzin a appelé à la prière de l'aâsr que le ministre et son cortège sont arrivés sur les lieux. D'ailleurs, c'est au niveau de cette mosquée que le ministre a fait sa prière aux côtés des fidèles, et ce une minute seulement après l'avoir inaugurée.

Concernant l'Institut national Si Abderrahmane-Illouli d'Illoula-Oumalou, selon son sous-directeur de la formation continue et de la recherche, Khellaf Dahmani, pour cette année, ce ne sont pas moins de 135 étudiants qui sont retenus pour suivre une formation. Ces étudiants sont issus de toutes les wilayas du pays. Et depuis le mois de septembre de l'année 1986 jusqu'au mois de juin 2022, la formation a été assurée au profit de 2 296 étudiants dont 29 étrangers.

Khellaf Dahmani a également assuré que dans cet institut, il a enseigné la langue et les lettres, l'histoire de l'islam et de l'Algérie, le droit musulman et autres sciences islamiques, la législation et la psychologie.

Khellaf Dahmani a enfin indiqué au Jeune Indépendant que l'Institut, où il assure les fonctions de sous-directeur de la formation continue et de la recherche, jouit, conformément à son statut juridique, d'une autonomie financière. Quant à Si Abderrahmane Illouli, qui est l'éponyme de l'institut, il est né en 1601 et mort en 1676. Le théologien a vécu 75 ans.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

BÉJAÏA

Incendie à la résidence universitaire de Targa Ouzemour

UN PAVILLON de la résidence universitaire de Targa Ouzemour a pris feu avant-hier vers 3h du matin. Des portes et fenêtres usagées ont été entreposé près du pavillon ont été détruites par les flammes qui ont atteint les nouvelles portes en plastiques et fenêtres installées récemment après les travaux de restauration de quelques pavillons de la cité endommagés suite au séisme du 18 mars dernier. «Un PV de constatation des dégâts a été établi par la direction de la cité», a déclaré le directeur de la cité M. Aissam Senni sur la Radio locale. Et d'ajouter : «les gardiens de la cité sont intervenus et ont tenté, sans succès, d'éteindre l'incendie qui s'est, rapidement, propagée pour toucher le pavillon «A» de la cité récemment restauré». Une enquête judiciaire a été ouverte par les services de police de la wilaya afin d'élucider cette affaire, sachant que le pavillon devaient abriter des étudiants et en finir avec les surcharge observée dans les chambres d'hébergement après leur affectation dans d'autres cités dont celle d'El-Kseur. La police scientifique est intervenue sur les lieux du sinistre afin de déterminer les causes exactes de ce départ de feu dont les causes pourraient être criminelles. **N. B.**

Page 05_Mise en page 1 28/10/2022 17:12 Page 1

SPÉCULATION ILLICITE

LA MAIN LOURDE DE L'ETAT

Le phénomène de la spéculation a pris une ampleur tellement dangereuse sur le plan social et économique que l'Etat a fini par prendre des décisions radicales. Les pouvoirs publics ne lésinent sur aucun moyen répressif ou légal pour endiguer ce fléau et tuer dans l'œuf toute tentative de spéculation sur des produits de base. Ainsi, le gouvernement a décidé de mener une lutte sans merci contre cette spéculation qui est devenue le centre de ses préoccupations, et ce dans le but de préserver le pouvoir d'achat du citoyen en assurant la disponibilité et la stabilité des produits alimentaires. Des poursuites judiciaires ont ainsi été engagées du 23 au 27 octobre contre 78 individus pour actes de spéculation illicite, et des peines de prison ferme, allant de 4 à 15 ans, ont été prononcées à l'encontre de 56 d'entre eux, selon un récent un communiqué du ministère de la Justice, garde des Sceaux.



Dans le but de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et d'assurer la disponibilité des produits alimentaires, l'Etat, à travers les instructions fermes du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a fait de la lutte contre la spéculation son cheval de bataille. Une loi a été légiférée et publiée dans le Journal officiel le 29 décembre 2021 pour endiguer ce phénomène, prévoyant des peines d'emprisonnement allant de 3 à 30 ans de prison ainsi que des amendes financières pouvant atteindre deux millions de dinars.

Durant la période allant du 23 au 27 octobre 2022, des poursuites judiciaires ont été engagées contre 78 individus pour acte de spéculation illicite et des peines de prison ferme, allant de 4 à 15, ont été prononcées à l'encontre de 56 d'entre eux, a indiqué un communiqué du ministère de la Justice, garde des Sceaux.

Selon la même source, les condamnations à des peines de prison ferme allant de 4 à 15 ans ont été prononcées à l'encontre de 56 individus, «des amendes oscillant entre un et dix millions de dinars ont été infligées aux mis en cause au niveau de plusieurs tribunaux relevant des cours de Tamanrasset, Tizi Ouzou, Boumerdès, Batna, Bouira, Constantine, Tébessa, Adrar, Djelfa, Tlemcen, Laghouat, El-Bayadh, Nâama, Souk Ahras, El-Oued, Annaba et Biskra».

Ces mesures visent à lutter contre les crimes qui portent atteinte à l'économie nationale, notamment la contrebande et la spéculation illicite, a conclu le communiqué. Même avec cette loi, ce phénomène prend des proportions alarmantes, raison pour laquelle les services de sécurité, notamment la Gendarmerie nationale et la Sûreté nationale, redoublent d'efforts pour mettre fin à ce fléau d'une manière définitive.

Une personne condamnée à 10 ans de prison à Tizi Ouzou

Une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de deux millions de dinars a été prononcée par le tribunal des Ouacifs, au sud-est de Tizi Ouzou, à l'encontre d'une personne poursuivie dans une affaire de spéculation illicite sur des produits alimentaires de base de large consommation, a indiqué, un communiqué du parquet de la République près le tribunal de la même commune.

«Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 03 du code de procédures pénales, le procureur de la République près le tribunal des Ouacifs informe l'opinion publique qu'un prévenu et son frère ont été jugés en comparution immédiate dans une affaire de spéculation illicite sur des produits alimentaires de base de large consommation», a souligné le communiqué.

SAISIE DE 50 238 BOÎTES DE POUDRE DE LAIT À SIDI BEL ABBÈS

Les éléments des brigades territoriales de la Gendarmerie nationale de Sidi Bel Abbès, en coordination avec les gendarmes de Aïn El-Berd, ont procédé, jeudi dernier, à la saisie d'une quantité importante de poudre de lait s'élevant à 50 238 boîtes, a indiqué un communiqué du commandement de la Gendarmerie nationale.

Cette opération a été réalisée suite à des informations selon lesquelles la marchandise était transportée à bord d'un camion venu d'Oran et destinée à la spéculation, a précisé la même source. Cette saisie s'est soldée par l'arrestation de trois individus. Toutes les mesures judiciaires en vigueur ont été prises à l'encontre des mis en cause.

10 ans de prison ferme pour une personne accusée de spéculation sur le lait subventionné

Le tribunal de Tiaret a prononcé, jeudi dernier, une peine de 10 ans de prison et une amende de 5 millions de dinars contre une personne répondant aux initiales T. Dj, accusée de spéculation illégale sur le lait subventionné, a indiqué un communiqué du tribunal de Tiaret. Cette arrestation est survenue conformément aux articles 12 et 13 de la loi relative à la lutte contre la spéculation illicite et aux articles 23 et 36 de la loi relative aux pratiques commerciales.

SAISIE DE 6 000 KG DE FARINE ET ARRESTATION DE 5 INDIVIDUS

La brigade de recherche de la Gendarmerie nationale d'El-Ouenza, dans la wilaya de Tébessa, ont saisi 6 000 kg de farine et arrêté cinq personnes, âgées de 20 à 55 ans, accusées de spéculation illégale sur des denrées alimentaires subventionnées de large consommation, a indiqué un communiqué du commandement de la Gendarmerie nationale.

L'opération a été réalisée suite à l'exploitation d'informations selon lesquelles une maison a été aménagée dans la commune d'El-Ouenza comme un entrepôt illégal destiné à stocker des matériaux subventionnés. A cet effet, un plan a été élaboré pour mettre hors d'état de nuire ces individus. Une voiture de marque Renault Aster utilitaire a été interceptée sortant de l'avant de l'entrepôt pour être suivie jusqu'au bout et garée sur un parking dans l'un des quartiers de la ville d'El-Ouenza. Les gendarmes ont arrêté le chauffeur du véhicule. Après une perquisition effectuée dans le magasin, les gendarmes ont arrêté les quatre autres suspects. Après parachèvement des procédures judiciaires en vigueur, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République, qui a ordonné leur incarcération à l'établissement pénitentiaire d'El-Ouenza pour plusieurs délits, à savoir délit de préjudice illégal avec des denrées alimentaires subventionnées à grande consommation, non-facturation, mise en vente de biens périmés, falsification de registres commerciaux, détournement de l'assiette fiscale et recel de recettes fiscales.

LA SPÉCULATION ILLÉGALE EST UN CRIME ORGANISÉ

Lors de sa récente déclaration, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a fait savoir que des groupes organisés œuvrant à la déstabilisation de la société et des institutions de l'Etat étaient à l'origine du phénomène de la spéculation illicite et de la pénurie de certains produits de large consommation.

«Il est incontestablement établi à tous que ces actes, inscrits dans le cadre de la spéculation illicite, sont devenus des crimes organisés commis par des groupes qui veulent déstabiliser la société et les institutions de l'Etat en alimentant le désespoir chez les citoyens et en frappant directement leur pouvoir d'achat», a déclaré le ministre de la Justice, garde des Sceaux à la Télévision algérienne.

Il a expliqué que «la spéculation illicite est passée actuellement à un autre stade qui dépasse la flambée des prix. C'est ce qui se confirme, selon les preuves qui établissent que cette spéculation est désormais un acte organisé visant la déstabilisation directe de l'Etat».

Cet état de fait a conduit à l'annonce faite aujourd'hui sur la «classification des affaires ayant trait à la spéculation illicite dans la case des crimes qui sont traités au niveau du service de lutte contre le terrorisme et le crime organisé transnational», a-t-il souligné.

Le ministre de la Justice a rappelé, à ce titre, «l'interpellation récente de réseaux de spéculateurs qui s'adonnent à des actes de contrebande sur les frontières Ouest et Est». «Nous ne voulions pas en arriver à ce traitement strict, mais les actes de sabordage aux conséquences dangereuses sur le citoyen nous ont poussés à prendre cette mesure», a-t-il fait observer, relevant l'existence de «groupes organisés gênés par le processus adopté pour l'augmentation du pouvoir d'achat du citoyen et la réduction de la facture d'importation (…), essayant avec tous les moyens de battre en brèche cette politique».

Le ministre de la Justice a tenu à souligner que l'Etat «agira dans le cadre légal en garantissant toutes les conditions du procès équitable, mais il frappera aussi fort, avec une main de fer, contre quiconque tenterait de toucher aux vivres des Algériens».

Samia Acher

Page 16_Mise en page 1 28/10/2022 18:37 Page 1

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:15	12:13	15:11	17:35	19:00
CONSTANTINE	05:19	12:17	15:17	17:40	19:05
ALGER	05:33	12:32	15:32	17:55	19:19
OUARGLA	05:23	12:22	15:28	17:52	19:12
CHLEF	05:40	12:38	15:38	18:02	19:26
MOSTAGANEM	05:45	12:43	15:43	18:07	19:31
ORAN	05:48	12:46	15:47	18:10	19:34

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7428 — SAMEDI 29 OCTOBRE 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	26°	18°
Oran	27°	14°
Constantine	29°	10°
Ouargla	30°	12°

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

VERS UN EXCÉDENT DES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont enregistré un excédent de 1 751 milliards de dinars en 2022. C'est ce qu'a affirmé le directeur général par intérim du trésor et la gestion de la trésorerie des opérations financières de l'État, Abri Salah soulignant que le recours à l'endettement n'est pas une source de préoccupation.



Reçu en compagnie du directeur général du budget par la commission des finances et du budget de l'APN dans le cadre de la poursuite de l'étude du projet de loi de finances 2023, le directeur général par intérim du trésor a présenté des prévisions optimistes. Selon lui, la fin de l'année 2022 va être clôturée avec de bons résultats, notamment pour ce qui est des recettes fiscales ainsi que la reprise de l'activité commerciale, en sus de l'augmentation des rentes pétrolières, surtout après avoir dépasser les effets négatifs de la crise sanitaire qui a eu un impact négatif sur les échanges entre les pays.

Les recettes fiscales ont, selon les précisions de ce responsable, enregistré un excédent de 1 751 milliards de dinars cette année, affirmant que le recours à l'endettement n'était pas une source de préoccupation. Il a dans ce sens précisé que sur les 160 milliards de dinars d'endettement, la dette extérieure ne représente que 0,7% du PIB.

Le directeur général du budget, Faiz Abdelaziz, a de son côté que la présentation du Projet de loi de Finances devant la Commission des finances et du budget de l'APN, est une preuve de transparence et permet également aux parlementaires d'exercer leur rôle de surveillance et de superviser le gouvernement. Les députés qui ont salué les dispositions de ce projet de loi ont émis certaines propositions relatives entre autres, à la redynamisation de la Bourse dans le but de relancer le financement des institutions économiques.

Les membres de la Commission des finances et du budget ont également demandé la levée du gel sur certains projets enregistrés dans plusieurs localités du pays. Ils ont aussi souligné la nécessité de moderniser les banques ainsi qu'à la réduction du taux d'imposition sur le revenu. Les opérateurs dans le secteur de l'agriculture devront aussi être exonérés d'impôts, selon les députés, lesquels ont demandé l'introduction de nouveaux revenus dans les budgets des communes.

Rappelons que le projet de loi de finances 2023 a été présenté devant la Commission des finances et du budget de l'APN, le Lundi passé. Le ministre des Finances, Brahim Djamel Kassal a précisé que le PLF 2023 était élaboré sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole de 60 dollars pour la période entre 2023 et 2025, un taux de croissance moyen de 4,1% en 2023 et de 4,4% en 2024 et un niveau d'inflation de 5,1% en 2023 et de 4,6% en 2025.

Lilia Aït Akli

CONSTANTINE

Une commission de wilaya pour assister les opérateurs économiques

LE WALI de Constantine a annoncé la mise sur pied d'une commission chargée de définir et de suivre les obstacles auxquels sont confrontés les opérateurs économiques constantinois nommant ceux activant au niveau des zones industrielles et zones d'activités à travers le territoire de la capitale de l'Est.

Cette commission, présidée par le secrétaire général de la wilaya, devra se réunir au moins une fois par semaine et partant «statuer sur les difficultés rencontrées sur le terrain par les opérateurs et d'y remédier dans la mesure du possible», précise le chef de l'exécutif Abdelkhalek Sayouda.

Dans une parfaite stratégie visant à booster l'investissement à Constantine, une rencontre entre le premier responsable de la wilaya et les opérateurs économiques de la région s'est tenue jeudi au siège de la wilaya à Daksi Abdeslem.

L'occasion a ainsi été donnée aux opérateurs de soulever au premier responsable et aux membres de l'exécutif les différents obstacles et préoccupations auxquels ils sont confrontés notamment dans le cadre de leurs investissements. Plusieurs points ont été soulevés au cours de la rencontre notamment celui relatif aux demandes de permis d'exploitation de projets d'investissement non encore entrés en exploitation. Le wali a, dans le sillage des échanges de points de vue émis par les présents, instruit les membres de son exécutif chacun dans le cadre de ses prérogatives de mettre tout en œuvre afin de desserrer l'étau sur les projets gelés.

La rencontre a aussi été l'occasion pour la remise du permis d'exploitation d'une nouvelle unité de production de médicament à l'un des opérateurs versé dans le secteur pharmaceutique.Outre les membres de l'exécutif de la wilaya, la rencontre a été tenue en présence du président de l'APW, des six chefs de daïras et des présidents des douze APC que compte la capitale de l'Est.

De Constantine, Amine B.

APW MÉDÉA

Les travaux de la troisième session reportés

POUR des raisons liées au manque de quorum, les travaux de la 3è session de l'APW ont été suspendus et reportés aussitôt après leur ouverture, mercredi, en application de l'article 19 de la loi 12-07 du 21/02/ 2012 relative à la wilaya stipulant : «L'Assemblée populaire de wilaya ne peut se réunir valablement qu'en présence de la majorité absolue de ses membres en exercice».

En effet, la présence de 19 membres sur 43 que compte l'assemblée a obligé le président de l'APW, Mustapha Tani, de reporter les travaux de la 3è session et de convoquer la tenue de l'assemblée à la date du 7 novembre prochain, suite à la constatation de manque de quorum exigé par la loi.

Dans son intervention, le wali, Djahid Mous, n'a pas manqué de rappeler l'importance des points inscrits à l'ordre du jour de la session, notamment celui relatif à l'adoption du projet de budget primitif (BP) de l'exercice 2023, invitant les membres de l'assemblée à faire valoir la voix de la sagesse et l'intérêt général pour faire face aux défis que requiert le développement de la wilaya.

«Car une enveloppe financière d'un montant de 300 milliards de cts a été allouée à la wilaya, destinée à la couverture des besoins des 64 communes en crédits pour les dépenses de transport scolaire, le paiement des salaires de travailleurs des communes déficitaires, les aides sociales et de solidarité du mois de ramadan...». Dans le même ordre d'idées, le wali fera valoir l'urgence de l'adoption du BP pour débloquer les crédits aux communes, car le devoir de servir l'intérêt du citoyen interpelle aussi bien les cadres nommés que les cadres élus, et que les institutions élus sont plus que jamais interpellées pour préserver l'intérêt de leurs électeurs qui ont mis leur confiance en eux.

L'on rappellera que l'ordre du jour des travaux de la 3è session ordinaire de l'APW comporte plusieurs points, dont l'examen et l'adoption du projet de BP 2023, la vente aux enchères du matériel réformé, la situation de la rentrée scolaire et universitaire 2022/2023, l'étude du dossier relatif au secteur de la jeunesse et des sports, l'état d'exécution des recommandations prises lors de la précédente session, divers.

De Médéa, Nabil B.